

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-sept août à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Maire.

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Olivier MITZNER, Maria Adélaïde CRETY, Jean-Luc USCHÉ, Adjoints, Lionel CHRISTOPHE, Sylvie JOUHANT, Françoise KOENIGSECKER, Lionel MOUZIN, Sandrine USELDINGER, Robert ADAM, Pierre MAUCOURT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSÉS : Robin BOUR qui donne procuration à Maria Adélaïde CRETY, Alain PALLOTTA à Pierre MUEL, Pascal THIERY à Pierre MAUCOURT, Angelica OURY.

ABSENTS NON EXCUSÉS : NEANT

*Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.
Madame Maria Adélaïde CRETY nommée secrétaire de séance.*

ORDRE DU JOUR

2020 /04/01. METZ METROPOLE - REGIE EAU - RAPPORT ANNUEL 2019
1.2. Délégations de service public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le rapport annuel eau 2019.

2020 /04/02. METZ METROPOLE - HAGANIS - RAPPORTS D'ACTIVITES 2019
1.2. Délégations de service public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les rapports d'activités assainissement et traitement des déchets 2019.

2020 /04/03. UEM -URM – RAPPORT ANNUEL 2019
1.2. Délégations de service public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le rapport annuel électricité 2019.

2020 /04/04. CENTRE DE GESTION - CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2021-2024
1.4. Contrats

La Commune a souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires dont le contrat prend fin au 31 décembre 2020. Monsieur le Maire expose, que le Centre de Gestion après consultation par appel d'offres, a communiqué à la Commune les résultats la concernant, il propose de continuer l'adhésion à ces contrats dans les conditions suivantes :

- Agent affilié CNRACL : tous risques avec une franchise de 10 jours au taux de 5,93 %*
- Agent titulaire ou stagiaire affilié à l'IRCANTEC : tous risques avec une franchise de 10 jours au taux de 1,61%.*

A ces taux, il convient d'ajouter la contribution annuelle du Centre de Gestion pour la réalisation de la consultation, soit 0,14% de la masse salariale assurée.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide d'accepter la proposition suivante :

Assureur : AXA France Vie

Courtier : Gras Savoye Berger Simon

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- **Agents affiliés à la CNRACL**

Risques garantis :

Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.

Conditions : Tous les risques,

avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5.93 %

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC**

Risques garantis : Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Conditions : Tous les risques,

avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,61 %

Au(x) taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 2 : décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

Article 4 : charge le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Article 5 : prévoit les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

5.3. Désignation des représentants

Metz Métropole propose aux communes représentées par un seul membre de leur conseil municipal au sein du conseil métropolitain puissent nommer des membres dans les commissions d'études thématiques.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal propose à l'unanimité :

- Sylvie JOUHANT – Commission Mobilité
- Olivier MITZNER, en qualité de conseiller communautaire suppléant – Commission Economie, tourisme, enseignement supérieur, recherche et innovation.

2020 /04/06. SALLE DES FETES : TRAVAUX DE CHAUFFAGE

DEMANDE DE SUBVENTION

7.5. Subventions

La salle des fêtes de Marieulles-Vezon, bâtiment communal, est actuellement chauffée par une chaudière fioul vieillissante. Dans une démarche de transition écologique et d'économie d'énergie, le Conseil Municipal envisage de la remplacer par un autre mode de chauffage. A cet effet, des devis ont été sollicités auprès d'entreprises. Il en ressort les éléments suivants :

- Chaudière gaz au coût estimé de 25 671,10 € HT
- Pompe à chaleur, coût estimé de 50 000 € HT

La technique de pompe à chaleur ne paraît toutefois pas adaptée à l'usage cyclique du bâtiment. Aussi, la solution à chaudière gaz est privilégiée.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet des travaux de chauffage pour le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière gaz naturel, selon devis établi pour un montant de 25 671,10 € HT soit 27 083,06 € TTC, en cas d'accord de subvention ;
- d'adopter le plan de financement qui serait le suivant :

- Etat DETR	60 %	15 402,66
- Part communale sur fonds propres	40 %	10 268,44 + TVA
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 ;
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents y afférents.

2020/04/07. CIMETIERE COMMUNAL : TRAVAUX MUR D'ENCEINTE

1.7. Actes spéciaux et divers

Le mur d'enceinte du cimetière situé entre Marieulles et Vezon présente des fissures importantes. Un dossier de demande de prise en charge a été déposé auprès de Groupama, assureur de la commune.

Le Conseil Municipal envisage de déposer un dossier de reconnaissance de catastrophes naturelles pour ce sinistre.

2020/04/08. COMPLEMENT AMENAGEMENT SECURITE

1.7. Actes spéciaux et divers

Lors des travaux de branchement de la maison en cours de construction sise rue de la Croix Maréchal, il a été constaté une baisse de la vitesse en entrée de village depuis Lorry-Mardigny.

Aussi, le Conseil Municipal souhaite étudier une solution à l'aménagement au niveau de la patte d'oie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce projet.

DIVERS :

- Voirie métropolitaine : Chaque année Metz Métropole engage un programme de travaux de réfection de voirie. Il est demandé de faire remonter à Monsieur le Maire les besoins de rénovation. Le chemin de Corny et la rue du Haut Lessis sont d'ores et déjà programmés.
- Lot de chasse LOT 2 : M. PECHEUR, adjudicataire du lot de chasse, a fait part de son intention de se retirer du bail de chasse et souhaite le transmettre à un autre membre de l'adjudication. Avant de se prononcer, le Conseil Municipal souhaite attendre l'avis de la commission communale consultative de chasse.
- Eclairage public : Lionel MOUZIN a présenté le projet d'amélioration de l'éclairage public de Vezon avec plusieurs options. Des devis sont en cours. Sur cette base le Conseil Municipal sera amené à se prononcer.
- Le recours contentieux introduit par M. MAUCOURT à l'encontre du permis de construire PC 57445 18 Y 0002 portant sur l'ancienne ferme GARSOT sera examiné par le Tribunal Administratif le 23 septembre 2020.
- Rue du Breuil - Palissade ferme Garsot : Le promoteur sera sollicité pour sécuriser les déplacements piétons.
- Problème d'évacuation d'eau en Jurue : suivi en cours par Haganis pour raccordement au réseau public.
- La commune s'est rapprochée du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Moselle pour engager une étude globale d'aménagement qualitatif des espaces publics de la commune et de sa traversée.
- Chemin piéton entre Vezon et Marieulles : le revêtement du cheminement est peu praticable pour les personnes à mobilité réduite, à examiner dans le cadre de l'étude précitée.
- Aire de jeux pour enfants et rénovation des jeux du foyer : à examiner dans le cadre de l'étude précitée.

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 2 Septembre 2020

Le Maire,
P.MUEL